



COMMUNIQUÉ

HAUSSE DE COTISATION POUR LES MEMBRES DE L'ACMM

Montréal, le 18 mai 2011 – À compter du 6 juin prochain, la cotisation pour être membre de l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) passera de 26 \$ à 32 \$ (aux deux semaines) ou 16 \$ par période de paie hebdomadaire. Les membres présents à l'assemblée générale annuelle du 11 mai dernier ont voté majoritairement en faveur d'une augmentation.

Bien qu'initialement, l'Association proposait une augmentation de 2 \$ par semaine, il a été recommandé par l'assemblée de voter pour une majoration de 3 \$ par semaine. Rappelons que la dernière augmentation remontait à 2007.

Depuis 2006, plus de 1 000 000 \$ (dépenses nettes) ont été déboursés afin d'offrir un soutien de qualité en matière de relations professionnelles aux membres de l'ACMM. De plus, des dossiers d'envergure, tels que l'harmonisation des régimes de retraite, des assurances collectives et de la refonte salariale ont mobilisé beaucoup d'énergie et de ressources au fil des années. Grâce à cet ajustement, le fonds de réserve associé à la défense et à l'expertise professionnelles se maintiendra à un niveau permettant de faire face à une éventuelle crise majeure.

Mentionnons que l'Association espère arriver à une entente avec la Ville afin de résoudre certains conflits par un processus de médiation interne évitant ainsi aux deux parties d'entreprendre des démarches juridiques.

— 30 —

Source : Comité des communications et services aux membres

Renseignements : Marie Johnson
Secrétaire du comité exécutif
514 868-4928
mjohnson@ville.montreal.qc.ca